

Valeurs intrinsèques TARDOC et Forfaits Ambulatoires à partir du 1er janvier 2026

## Instructions pour l'utilisation du « tableau sur les valeurs intrinsèques »

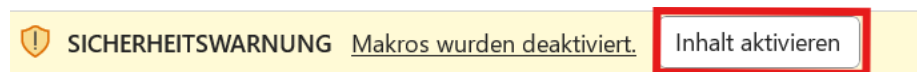
Olten, le 31 octobre 2025

Veillez consulter le fichier Excel suivant pour déterminer les positions TARDOC et les forfaits ambulatoires que vous pouvez facturer à partir du 1er janvier 2026 en fonction des titres de formation postgraduée publiés dans votre profil sur [www.doctorfmh.ch](http://www.doctorfmh.ch).

Diese Tabelle zeigt Ihnen auch, bei welchen Tarifpositionen des TARDOC und bei welchen Ambulanten Pauschalen die Dignitäten gegenüber dem TARMED Ihre Qualitative Dignität weggefallen ist. In diesen Fällen müssen Sie sich überlegen, ob sich das Beantragen eines Besitzstandes für Sie notwendig ist. **((traduction à suivre))**

### Important :

Pour que le catalogue tarifaire fonctionne correctement, vous devez activer le contenu (autoriser les macros) lors de l'ouverture du fichier Excel.



Sans cette manipulation, les fonctions interactives ne peuvent pas être exécutées.

Avant de commencer, téléchargez le fichier Excel (vous trouverez le document dans votre dossier de téléchargement sous la désignation « Catalogue\_tarifaire\_aperçu\_médecine.xlsx »)

### Étape 1 :

Veillez lire les informations de l'onglet **contenu**. Passez ensuite à l'onglet **navigation**.

### Étape 2 :

Dans l'onglet **navigation**, vous pouvez sélectionner votre titre de formation postgraduée (votre valeur intrinsèque) ; celui qui est indiqué dans votre profil sur [www.doctorfmh.ch](http://www.doctorfmh.ch).

Hier finden Sie in **grau** alle **Facharzttitel**, unterhalb der Facharzttitel alle **Schwerpunkte** in **grün** sowie zu unterst alle **Fähigkeitsausweise** in **blau**. **((traduction à suivre))**

- Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul titre de formation postgraduée à la fois.
- Si vous disposez de plusieurs titres, vous devez recommencer la même opération décrite ci-après pour chacun d'eux.
- Beim Generieren werden automatisch **auch die Dignitäten 9999 ALLE und 9989 ALLE (Konsilium)** mit erstellt. Diese beiden Dignitäten sind für alle Ärztinnen und Ärzte gültig und werden unabhängig vom gewählten Weiterbildungstitel stets berücksichtigt. **((traduction à suivre))**
  - Es gibt Weiterbildungstitel, die bei keiner TARDOOC-Position und bei keiner Ambulanten Pauschale als qualitative Dignität aufgeführt sind. Bei diesen Weiterbildungstitel werden nur die Dignitäten 9999 ALLE und 9989 ALLE (Konsilium) aufgeführt. **((traduction à suivre))**

Après un court laps de temps, une fenêtre s'ouvre et indique le **nombre de positions (TARDOC ou forfaits ambulatoires) générées et combien sont avec des restrictions**.

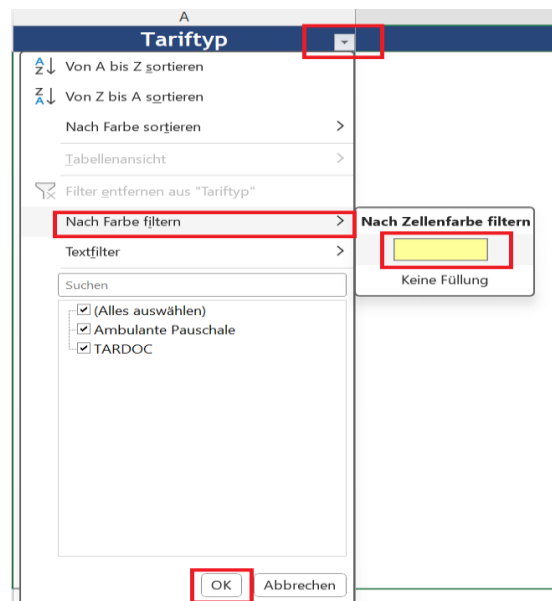
- En cliquant sur « ok », vous générez un nouvel onglet **résultat**, vous apportant les informations suivantes :
  - les positions inscrites dans les lignes sur **fond blanc** sont des positions que vous pouvez facturer sans devoir entreprendre quoi que ce soit.
  - les positions inscrites dans les lignes sur **fond jaune** sont soumises à une restriction de valeur intrinsèque par rapport au TARMED. Si vous voulez les facturer, vous devez demander des droits acquis pour ces positions du TARDOC ou des forfaits ambulatoires. Veuillez vérifier ces lignes attentivement. Si vous n'êtes pas certain, il est conseillé de consulter la liste officielle des restrictions sur le site internet de l'OTMA.
    - **ATTENTION** : la liste générée dans ce fichier Excel fournit **exclusivement** les positions tarifaires du TARDOC ou des forfaits ambulatoires correspondant à votre titre de formation postgraduée. Pour savoir comment procéder pour les positions tarifaires du TARMED que vous facturez sans qu'elles fassent partie des positions correspondant à votre titre de formation postgraduée (hors valeur intrinsèque), veuillez suivre le processus décrit sur le site [Droits acquis | TARDOC et forfaits ambulatoires](#) (en particulier les questions 2 et 3).
- Nous vous recommandons de copier-coller dans un nouveau fichier Excel la liste que vous venez de générer.
  - Pour ce faire, sélectionnez et copiez l'ensemble de l'onglet **résultat** > ouvrez un nouveau document Excel et
    1. Clic droit sur la souris > Collage spécial > Valeurs > OK
    2. Marquez en haut à gauche le contenu de l'onglet que vous venez de coller > allez ensuite à droite de l'onglet sur Option de collage (Ctrl) > Coller > Conserver la mise en forme source > Sauvegardez le nouveau document Excel.
  - Vous pouvez ensuite supprimer l'onglet **résultat** du document « Catalogue\_tari-faire\_aperçu\_médecine.xlsx ».
- Si vous possédez **plusieurs titres de formation postgraduée**, veuillez renouveler l'opération pour chacun d'eux.
- **Attention** : vous devez aussi accomplir l'opération pour les positions ouvertes à tous les médecins. Pour ce faire, cliquez de l'onglet navigation chez les titres de spécialiste sur « Toutes les valeurs intrinsèques » (bouton rouge). Dans l'onglet résultat, vous verrez alors
  - des lignes sur **fond blanc**. Ces positions figurent aussi sur toutes les autres listes que vous avez générées. Vous n'avez rien à entreprendre.
  - des lignes sur **fond jaune**. Ces positions sont soumises à une restriction de la valeur intrinsèque par rapport au TARMED. Vous devez vérifier chacune d'elles pour savoir si ces restrictions vous concernent, car cette liste est la même pour tous les médecins qu'il ait un ou plusieurs titres de formation postgraduée.

### Étape 3 :

Sie können nun innerhalb des Ergebnisses nach der Farbe filtern, indem Sie in der ersten Zeile auf einen beliebigen Filterpfeil klicken, „**Filter nach Farbe**“ wählen und dort die **gelbe Farbe** auswählen.

Dann werden Ihnen nur die Positionen angezeigt, die in Ihrer Dignität eingeschränkt sind. **((traduction à suivre))**

Wenn Sie **nicht nach Farbe filtern können**, wurden **keine Einschränkungen generiert**, das bedeutet, dass Ihre Dignität **nicht eingeschränkt** ist. **((traduction à suivre))**



L'onglet **résultat** donne les informations suivantes :

- **Colonne A** : le chapitre auquel appartient la position
- **Colonne B** : la position tarifaire (en cliquant dessus, vous accédez directement à la position dans le navigateur tarifaire CPTMA où il vous faudra sélectionner la langue en haut à droite).
- **Colonne C** : la désignation de la position tarifaire
- **Colonne E** : le nombre total de points tarifaires (somme PM + PIP)
- **Colonne F** : les valeurs intrinsèques requises pour la facturation de la position
- **Colonne I** : uniquement en cas de restrictions.

Cette position n'est plus facturable avec la valeur intrinsèque « [valeur intrinsèque] ». Si vous avez facturé cette position au moins 15 fois durant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 et que l'enregistrement des droits acquis est possible en colonne H, vous pouvez demander l'enregistrement.

### Source des données et responsabilité :

Les données utilisées dans ce catalogue tarifaire sont basées sur les données officielles de l'OTMA SA.

### Exclusion de données :

Malgré le soin apporté aux travaux, nous ne pouvons garantir l'exhaustivité ou l'absence d'erreurs dans les données.

Les données utilisées se réfèrent aux données officielles de l'OTMA SA au moment de l'élaboration du présent document. Des modifications sont possibles. Veuillez vérifier vous-même les informations importantes.